



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 5 :
DÉCISION MODIFICATIVE N°1
AU BUDGET ANNEXE 2022
(CIMETIÈRE)

Séance Ordinaire du 6 décembre 2022

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu Ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 6 décembre 2022.

Présents : Patrick BOBET, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle ABAZIOU BARTHELEMY, Bérengère DUPIN, Benjamin DUGERS, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Sarah DEHAIL, Xavier DE JAVEL, Didier PAULY, Jean-Jacques HERMENCE, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ.

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 26

Absent : 0

Excusés : 9

Excusés avec procuration : Nathalie SOARES (à Marie Emmanuelle DA ROCHA), Michel MENJUCQ (à Bruno QUERE), Daniel BALLA (à Françoise COSSECQ), Guillaume ALEXANDRE (à Mathilde FERCHAUD), Géraldine AUDEBERT (à Sandrine JOVENE), Violette LABARCHEDE (à Alain MARC), Julie-Anne BROUSSIN (à Jonathan VANDENHOVE), Damien ROUSSEAU (à Jean-Jacques HERMENCE), Claire LAYAN (à Patrick ALVAREZ).

Absent :

Secrétaire : Sarah DEHAIL

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DÉCEMBRE 2022

DOSSIER N° 5 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE 2022 (CIMETIÈRE)

RAPPORTEUR : Jean-Georges MICOL

Considérant l'état des réalisations du budget de l'exercice 2022, il est proposé d'apporter aux prévisions budgétaires les modifications suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
Opérations réelles			
TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	-1 000,00	
Opérations d'ordre			
TOTAL CHAPITRE 042	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 000,00	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		0.00	0.00

		DEPENSES	RECETTES
Opérations réelles			
TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	1 000,00	
Opérations d'ordre			
TOTAL CHAPITRE 040	Opération d'ordre de transfert entre sections		1 000,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		1 000,00	1 000,00

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 5 avril 2022 approuvant le budget primitif 2022,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Article unique : APPROUVER cette décision modificative n°1 au budget annexe Cimetière dans les conditions ci-dessus présentées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :
35 voix POUR

Fait et délibéré le 6 décembre 2022

LE MAIRE,

Le/La secrétaire de séance,

Patrick BOBET

Sarah DEHAIL